

**LUXEMBOURG ONLINE SA**

14, Avenue du Dix Septembre

L-2550 Luxembourg

2799 0000

<https://www.internet.lu>[commercial@internet.lu](mailto:commercial@internet.lu) / [contentieux@internet.lu](mailto:contentieux@internet.lu)

LOL TV

**Récapitulatif contractuel**

Ce récapitulatif contractuel regroupe les éléments essentiels de l'offre de services présenté, conformément aux exigences européennes<sup>1</sup>. Il permet de comparer les offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

**Services et équipements :**Offre TV, **LOL TV** comprenant :

- 100 chaînes TV
- Replay 7j
- Recording 10h
- Contrôle du direct
- Application LOL TV Mobile

**Prix**

Abonnement / matériel	Charges uniques unitaires HTVA	Charges récurrentes mensuelles unitaires HTVA	Taux de TVA
Frais d'activation (hors promotion)	0.00 €		17%
Abonnement (hors promotion)		16.50 €	3%
Total HTVA (hors promotion)	0.00 €	16.50 €	
Total TTC (hors promotion)	0,00 €	17.00 €	

Pour plus d'informations relatives aux tarifs applicables, le Client peut se rendre sur <https://www.internet.lu/fr/divers/assistance/documents.html>

**Durée, renouvellement et résiliation :**

La durée minimale du contrat est de 24 mois sauf convention contraire. Les options sont sans engagement, sauf convention contraire.

Ledit contrat est automatiquement reconduit dans son ensemble pour une durée indéterminée à son échéance, sauf résiliation signée du Client.

Pendant la durée de l'engagement, le contrat peut être résilié à tout moment moyennant une demande écrite et signée du Client. Des frais de résiliation équivalents aux mensualités restantes sont facturés, ainsi que des frais de résiliation anticipée et le montant relatif à la valeur résiduelle de l'équipement mis à sa disposition. Dans les cas où il bénéficie d'une résiliation de droit<sup>2</sup>, le Client peut résilier son contrat moyennant un préavis d'un mois commençant à courir à compter de la réception de sa demande signée, aucun frais ne lui est appliqué en plus du mois de préavis applicable et du montant relatif à la valeur résiduelle de l'équipement mis à sa disposition. Le Client bénéficie notamment de conditions de résiliation préférentielles en cas de déménagement vers un lieu géographique où aucun service n'est possible dans l'état actuel des techniques ou en dehors du territoire luxembourgeois, il est possible de réduire la durée minimale d'engagement souscrite par le Client, sous certaines conditions : le Client doit fournir un document justificatif (certificat de départ de la commune vers un pays étranger / vers une zone non couverte), les remises initiales dont le Client a bénéficié en échange de son engagement contractuel sur une durée minimale seront facturés, ainsi que des frais administratifs de résiliation anticipée dont le prix est publié dans la Liste des prix, le Client est soumis à un préavis de 3 mois.

A l'échéance du contrat initial (non reconduit), le Client peut décider de résilier à tout moment moyennant un préavis d'un mois à compter de la date de réception de sa demande signée.

Toute demande de résiliation écrite et signée est à introduire auprès de nos services par fax, lettre recommandée ou par courriel aux coordonnées indiquées sur la présente fiche. Il dispose aussi de la possibilité de remplir un formulaire écrit et signé en boutique à l'adresse indiquée sur ce présent récapitulatif.

**Dispositifs d'accès des services de Luxembourg Online aux utilisateurs finaux handicapés :** Pour toute assistance ou renseignements relatifs aux services proposés par Luxembourg Online, le Client peut se rendre en boutique au 3, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, ou contacter Luxembourg Online au 2799 0000.

**Informations complémentaires :** Pour de plus amples informations liées à l'offre ou toute offre proposée par Luxembourg Online, le Client peut, à tout moment, télécharger les conditions générales et particulières, la liste de prix ou les fiches signalétiques des produits sur notre site internet <https://www.internet.lu/fr/divers/assistance/documents.html>.

<sup>1</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36).

<sup>2</sup> Article 120 (4), (5) de la loi du 17 décembre 2021.